



AVIS PUBLIC

Publication du règlement 20-1074

Modifiant le Règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1 pour un montant de 4 397 900 \$ réparti sur une période de 20 ans

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 13 octobre 2020 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance,
- que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé ce règlement le 11 février 2021,
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 12 février 2021.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Donné à Saint-Donat, ce 12 février 2021

Signé par : Stéphanie Russell

Stéphanie Russell, directrice générale adjointe
Greffe et ressources humaines

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Russell directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 février 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 12 février 2021.

Signé par : Stéphanie Russell

Stéphanie Russell, directrice générale adjointe
Greffe et ressources humaines